

## A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE –ENVIRONNEMENT »

Collonges le 29 janvier 2018,

Objet : compte-rendu de la rencontre du 17-01-2018 entre :

L'**Hépia** : Mrs Lierderman et Frossard, enseignants.

La **Mairie de Collonges** : Mr Chassot, conseiller municipal.

Le **Syndicat mixte du Salève** Mr Durr, technicien

L'**APEC** : F. Chiron, E. Croset, D. Patry, G- A. Davoine et R. Grivel, membres du CA.

Mmes Charvet et Verbrugge de la **CCG** sont excusées.

En préambule, les participants déclinent leurs identités et la raison de leurs présences.

-L'**Hépia** : (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève). Les professeurs, qui privilégient un enseignement favorisant une mise en pratique sur le terrain, ont besoin pour cette méthode, d'exemples concrets. Lorsqu'ils ont l'opportunité d'avoir un projet qui peut correspondre à leur programme, (comme les projets « Zone humide des Manessières » et « Aménagement du Nant des Moulins ») après une reconnaissance sur place, les encadrants organisent et planifient un module de travail proposé aux élèves. Ensuite pendant une demi-journée, jeunes et professeurs investissent et examinent in-situ la zone du chantier puis étudient le projet en classe par petits groupes ou même travaillent seuls pour certaines parties. Au bout de leur cursus de trois semaines, les élèves devront alors proposer une étude (qui sera notée) d'un projet complètement finalisé. Il sera alors soumis au propriétaire des lieux, qui pourrait s'il lui convient, directement le confier à un entrepreneur paysagiste pour sa réalisation.

-**La Mairie** : Depuis la validation du PLU, le conseiller « responsable des nouveaux projets » est, concernant les attentes et propositions relevant de ses compétences municipales, à l'écoute des Collongeois.

-**Le Syndicat Mixte du Salève** : Le technicien informe l'assistance d'une démarche départementale, qui encourage toutes les demandes de fonds, émanant des mairies concernant leurs actions relevant de la mise en place de la Charte « Nature en Ville ». Aux projets présentés et qui seront retenus, le département assurera aux collectivités, des subsides non-négligeables pour les réaliser. E. Durr propose son aide à la Commune (comme à toutes celles du canton) pour l'accompagner dans le cheminement de montage du dossier.

L'**APEC** soutient la démarche de la Charte « Nature en Ville ». Les thématiques, que ce document contribuent à mettre en place, sont des valeurs qu'elle porte et défend. C'est dans le but de promouvoir la mise en application de la charte que l'**APEC** a, dans un courrier adressé à la Mairie, soumis des propositions pour lesquelles elle intervient aujourd'hui.

Après ce tour de table, les cinq premiers sujets évoqués par l'**APEC** et la Mairie sont brièvement passés en revue, ces points concernant modérément les personnes invitées (Pour les points -1 à -5, lire en pièce jointe le compte-rendu d'Octobre 2017). L'objet de la rencontre de ce jour est détaillé au point -6).

-1) **Pesticides et produits phytosanitaires** : pour encourager leur non-utilisation dans le domaine privé, l'**APEC** s'engage à écrire avec l'aide du responsable des services techniques un article pédagogique à ce sujet, à paraître dans la revue municipale du printemps.

-2) **Éclairages publics** : Dans le but de démontrer au plus grand nombre que « Trop de lumières nuit ! » l'**APEC** renouvelle sa volonté de participer pleinement à toutes les prochaines actions municipales concernant ce domaine. Pour accompagner les trames bleues (continuités écologiques aquatiques) et vertes (continuités écologiques terrestres), les trames noires (absence de lumières dans certains lieux, favorables à la biodiversité nocturne) sont à mettre en place sur notre territoire (comme il est recommandé dans notre PLU). Une intervention d'E. Durr nous apprend que le Syndicat mixte du Salève met en relation toutes les communes de son secteur, afin qu'elles connaissent les avancées des « collègues » sur ce sujet. Des liens sont ainsi tissés sans notion de jugement mais uniquement dans le but que la réflexion des uns nourrisse les projets des autres.

-3) **Rucher** : À l'annonce lancée par l'**APEC** : « ... Afin de développer les échanges et la promotion de l'apiculture sur notre territoire, que les personnes intéressées par l'apiculture, formation à l'apiculture ou aide de façon régulière ou même sporadique à la tenue d'un rucher se fassent rapidement connaître... » cinq personnes ont répondu qu'elles étaient intéressées à suivre les cours à l'Abeille du Salève offerts par l'**APEC** et trois autres se sont proposées comme bénévoles de façon sporadique. Ce groupe abeilles aura pour objectif comme le préconise la charte « Nature en Ville » de faciliter la mise en place d'un réseau d'apiculteurs sur Collonges et environs. Et d'y implanter une apiculture de loisir qui puisse contribuer à préserver et développer la biodiversité, notamment des plantes mellifères.

-4) **Livre racontant Collonges** : Le projet continue et sera pour une partie mis en lien avec la prochaine exposition « Frontières » dont on pourra parler plus longuement lorsque nous connaîtrons ce projet transfrontalier dans sa globalité.

-5) **Audit de la circulation** : maintenant qu'il est finalisé et a été présenté au Conseil municipal, l'**APEC** (comme les Collongeois) souhaiterait vraiment obtenir les résultats de cet audit pour l'étudier. Cette demande sera formalisée prochainement par un courrier au Maire.

---

#### -6) **Les Ruisseaux, zone humide et parc public** :

**En préambule** : Après la visite sur le terrain du 21-12-2017, et dans le but de préparer la réunion (dont vous lisez en ce moment le compte rendu) veuillez trouver en pièce jointe un bref résumé informel des réflexions « faites à chaud » entre les participants tout au long du parcours. Cette visite genre « état des lieux » a été organisée pour donner une suite à la rencontre d'octobre 2017 entre l'**APEC** et la Mairie et commencer à organiser des projets relevant du dispositif de la charte « Nature en Ville ».

Les professeurs de l'Hépie expliquent leur projet de chantier avec les élèves : Début de l'atelier sur le terrain des Manessières le 26-02-18 dans l'après-midi. Trois semaines de travail concernant la zone humide et le Parc sont prévues. Le propriétaire des lieux, contacté par téléphone par P. Chassot à l'issue de la réunion, a donné son accord à l'Hépie pour l'exécution de ce projet.

E. Durr s'étonne que la zone humide dont on parle ne soit pas répertoriée à la Préfecture. À cette interrogation justifiée, l'**APEC** renvoie à un passage de sa participation à l'enquête publique du SAGE : « Pour l'inventaire des zones humides, Asters (l'expert régional en ce domaine) extrêmement sollicité est venu à Collonges (03-2016) parce que la FRAPNA et Apollon 74 ont intercédé en la

*faveur de l'APEC. Par contre, le temps de réaction de la préfecture pour enregistrer ses expertises a déjà permis qu'une des zones humides répertoriée (à la Diotière) d'un peu moins de 1000 m<sup>2</sup> soit déclarée constructible dans le PLU ! ». Quant à la zone humide des Manessières, certes plus petite, elle n'a toujours pas, non plus été répertoriée officiellement à ce jour ! E. Durr ajoute à l'intention des professeurs : « Attention au projet-Parc public d'un hectare, pensez aux employés communaux qui seront chargés de son entretien ! » Les professeurs acquiescent, en effet dans l'élaboration d'un projet, les moyens que l'on devra utiliser pour son entretien font aussi partie de l'analyse totale. À la fin du module, nous aurons un compte-rendu complet de cet atelier. D'autre part, il y a aussi un autre Parc public municipal prévu à Collonges, peut-être une autre possibilité de projets avec l'Hépie !*

Quant au Nant des moulins, comme évoqué dans le compte-rendu de la visite de terrain, il serait un sujet de « bachelor Hépie » possible pour l'année 2018-2019. Peut-être en deux approches différentes ; une approche « patrimoine naturel » avec une étude sur les ripisylves, débit, dérivation, etc. et l'autre en lien avec « le patrimoine historique » auquel il est relié. L'APEC devra faire des propositions dans ce sens avant la fin de l'année scolaire 2018. Précisions des enseignants, les sujets de bachelor sont au choix des étudiants, c'est donc aux proposant d'être le plus convaincants possible s'ils veulent que leurs sujets soient choisis. Sur ce sujet, Éric Durr du Syndicat mixte du Salève évoque l'appui de Solène Verbrugge de la CCG, responsable de la problématique des « Eaux ». Elle est, sur le canton, la référente des applications Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et peut nous aider à réfléchir à une action pertinente sur les ruisseaux Collongeois (Drize, des moulins, des Fins, etc.)

Éric Durr revient sur l'explication d'une démarche importante émanant du Département. Ce dernier pourrait accorder des subsides aux communes portant un projet public, aux critères de la charte « Nature en Ville », et déployé sur tout leur territoire. Pour correspondre à l'attente de l'administration, les propositions doivent valoriser une volonté de biodiversité à l'échelle de tout le territoire communal, à l'instar des corridors biologiques, en mettant par exemple en connexion les zones et études « Nature en Ville » et ceci même avec d'autres communes riveraines de la nôtre. Le plan de gestion différencié des espaces publics de Collonges en cours de finalisation sera très important pour argumenter notre approche et nourrir notre réflexion, de même que l'audit de la mobilité (les cheminements doux pouvant être des connexions entre les espaces concernés). Beaucoup de sujets évoqués, dans le courrier point de départ de cette réunion, peuvent relever de cette dotation. Philippe Chassot, le conseiller, se charge dans un premier temps de proposer des réflexions qui nous seront ensuite communiquées. Ce sera alors à l'APEC de montrer son implication, pour la réalisation de chantiers « Nature en ville », par l'ajout de suggestions et réflexions en adéquation avec la finalité de ce dossier.

L'APEC remercie les participants à cette rencontre.

#### **Pièces jointes :**

- le compte rendu de la rencontre du 04-10-2017
- un bref résumé informel des réflexions « faites à chaud » entre les participants le 21-12-2017
- la Charte « Nature en Ville »

**E-mail :** [bureau@apec-collonges.net](mailto:bureau@apec-collonges.net)

**Site :** <http://apec-collonges.net>

---

BP 29, 74160 Collonges-sous-Salève